

# 2 J M

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 500 euros  
55 rue Cardinet - 75017 PARIS

---

## DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 03 FEVRIER 2023

### LES SOUSSIGNES :

- **Madame Deborah**, Géraldine **AZERRAF** demeurant 17 rue des Acacias - 75017 PARIS, Née le 08 décembre 1993 à Paris – 14<sup>ème</sup> arrondissement
- **Monsieur Jonathan**, David, Maurice **GOTLIB** demeurant 55 rue Cardinet - 75017 PARIS, Né le 21 novembre 1983 à Paris
- **La société JBAMS**, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 85 000 euros, ayant son siège social 123 rue de Longchamp - 75116 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 922 311 832, représentée par Monsieur Mickaël YVON en sa qualité de gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société par actions simplifiée 2 J M, au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 55 rue Cardinet – 75017 PARIS, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 03 février 2023,

### **Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du Président de la Société.**

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jonathan**, David, Maurice **GOTLIB** demeurant 55 rue Cardinet - 75017 PARIS, Né le 21 novembre 1983 à Paris

Le Président disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jonathan GOTLIB accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Président ne peut pas sans l'accord préalable de la collectivité des associés effectuer les opérations suivantes :

- Toute embauche d'un collaborateur, à temps partiel ou à temps plein,
- La cession d'éléments d'actifs,
- Concourir à la formation d'une société sous quelque forme que ce soit,
- Faire apport à toute personne physique ou morale de tout ou partie des biens sociaux,
- Contracter des emprunts,
- Fournir des garanties, avals, cautions, nantissements des biens sociaux.

Le Président pourra pour l'exercice de ses fonctions avoir droit à une rémunération qui sera fixée ultérieurement par une délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Il pourra obtenir le remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur présentation des justificatifs y afférent.

Tous pouvoirs sont conférés à Marielle VALMARY - SOCIETE D'AVOCATS et au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

D'un commun accord entre les Soussignés, le présent acte sera signé sous forme électronique conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil par le biais du service DocuSign en sa qualité de service d'horodatage qualifié par l'ANSSI.

En vue d'organiser la signature électronique du présent acte, les Soussignés se sont communiqués l'une à l'autre tous documents sociaux nécessaires ou utiles comme également l'état civil des signataires, le numéro du téléphone portable que ces signataires utilisent personnellement et exclusivement et l'adresse de courriel qu'ils utilisent personnellement et exclusivement.

Les Soussignés déclarent qu'est irréfragablement attachée à leur personne, la signature électronique émise par la société prestataire, dès lors qu'ils auront reçu le code émis par la société prestataire sur leur numéro de téléphone portable pour appliquer la signature électronique au présent acte.

Les Soussignés reconnaissent ils ont été destinataires du présent acte dans son entier, cette signature valant accusé de réception à la date de signature et paraphe de chaque page, l'entier contenu du présent acte leur étant dès lors opposable.

Les Soussignés s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du présent acte signé électroniquement, sur le fondement de sa nature électronique.

Le 03 février 2023

**Madame Deborah AZERRAF**

En sa qualité d'associée

DocuSigned by:  
  
D9A282F4022445E...

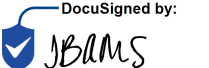
**Monsieur Jonathan GOTLIB**

En sa qualité de Président et Associé

DocuSigned by:  
  
79F4F4FD1C5742A...

**Pour société JBAMS – Mickaël YVON**

En sa qualité d'associée

DocuSigned by:  
  
30F5472D58C44D6...